

## Mirage ou réalisme



Pour la plupart d'entre nous, les vacances sont terminées ou en passe de l'être. Nous nous sommes quittés fin juillet, alors que la négociation de l'avenant n°3 arrivait à son terme, la signature ayant eu lieu ce 31 juillet. « *Enfin* », dirons-nous, car ce fut beaucoup d'investissement, de patience et de conviction pour que la CCAM soit applicable aux chirurgiens-dentistes. Et encore, cette signature ne représente que la partie émergée de l'iceberg d'un travail continu depuis des années pour que la transposition de la NGAP en CCAM intègre toutes les spécificités de l'art dentaire et que ce passage se déroule dans les meilleures conditions.

Il s'agit là d'une étape indispensable à la restructuration de notre exercice englué dans un catalogue d'un autre âge qui mettait notre profession en danger en la cantonnant dans une nomenclature officiellement « résiduelle ». C'est pourquoi nous nous sommes battus inlassablement pour gagner le droit de partager avec les médecins ce référentiel commun qui reconnaît l'ensemble de nos actes. Ce sera le cas en juin 2014, dès lors que toutes les étapes administratives et réglementaires auront été respectées. Ce délai ne sera pas de trop pour expliquer et informer autant que nécessaire, et donner aux éditeurs de logiciels le temps de régler tous les détails pour une transition sereine. Même si nous n'ignorons pas que, comme lors de tout changement, des craintes et des tensions se feront jour, nous mettrons, n'en doutez pas, tout en œuvre afin de les dissiper.

Ne rien faire comme certains le prônent aurait été suicidaire. Ne pas accepter de changer aurait été synonyme de régression et de remise en cause progressive de notre statut médical. Il est à ce point affligeant de lire ici et là et notamment sur certains forums, des commentaires qui n'honorent pas leurs auteurs pourtant responsables syndicaux censés être au courant, et dont les démonstrations frisent l'incompétence, la mauvaise foi quand ce n'est pas les deux. Ce n'est pas en jouant les fiers-à-bras masqués derrière des « pseudos » que l'on prouve

son courage et la solidité de ses convictions. Et ce n'est pas davantage en pensant qu'il suffit de dire « *non* » pour obtenir gain de cause. Car une fois le « *non* » dit, tout est dit et rien n'empêche le monde de tourner. Sans nous, hélas !

En signant cet avenant, les responsables de la CNSD ont fait le choix d'avancer ! Quitte à déplaire, ils assumeront cette politique, persuadés que c'est pour le bien collectif et majoritaire de nos confrères. Certes, nous n'avons pas obtenu tout ce que nous aurions souhaité, loin de là. Mais cet avenant comporte de nombreux points positifs d'une extrême difficulté à conquérir dans le contexte actuel. Il est loin de la vision ultralibérale de ceux qui vendent du rêve et dont le programme, s'il était appliqué, s'avérerait vite un cauchemar pour la grande majorité d'entre nous. Il est loin du mirage du « grand soir dentaire » que certains autres laissent démagogiquement croire qu'ils auraient pu l'obtenir... Lors des négociations, tous pouvaient librement s'exprimer, personne ne les a empêchés. Quel est leur bilan, sinon celui qui se résume à dire que c'est la faute de la CNSD... ou la politique de l'illusion virtuelle permanente ? Nous avons conscience d'être moins « glamour », mais nous conservons le sentiment profond d'avoir œuvré dans l'intérêt des praticiens, dans un contexte d'accès aux soins particulièrement difficile.

La CNSD a préservé l'essentiel en défendant une politique contractuelle et libérale pour de nombreuses années encore. Elle a convaincu les décideurs de l'importance de la médecine bucco-dentaire dans la politique globale de distribution des soins médicaux en France. Tel était l'enjeu ! Il n'était pas acquis, mais il est atteint ! Bonne rentrée et bonne reprise à toutes et tous.

**THIERRY SOULIÉ**  
Secrétaire général